



“ MAMMO’TEXT ”

BULLETIN D'INFORMATION DE
L'Association pour le DÉpistage des CAncers en Meurthe-et-Moselle

CHANGEMENTS !

L'année 2002 aura été l'année des changements dans le dépistage du cancer du sein.

Changement des directives ministérielles concernant le dépistage : les arrêtés du 24 septembre et du 27 septembre 2001 ont étendu le dépistage à la France entière. Il ne s'agit plus seulement du dépistage du cancer du sein, mais également du dépistage du cancer colorectal et du cancer du col utérin.

Changement de dénomination de l'APODCS qui devient ADECA 54 : Association pour le Dépistage des Cancers en Meurthe-et-Moselle, afin d'être conforme aux nouvelles directives.

Changement de présidence : j'ai succédé au Pr Claude CHARDOT à la présidence de l'Association.

L'APODCS a existé dès 1992, mettant en place le dépistage du cancer du sein en Meurthe-et-Moselle en 1996 et permettant ainsi à notre département d'être d'un des 32 sites pilotes.

Ce n'est pas une mince tâche de succéder à une personnalité aussi éminente.

Le Professeur CHARDOT a su, pendant toutes ces années, fédérer les énergies, convaincre les médecins et particulièrement les radiologues de participer à la campagne et entretenir, avec les autorités de tutelles, des relations fructueuses, obtenant les soutiens financiers nécessaires à la poursuite de la campagne dans de bonnes conditions. Rappelons que nos financiers sont : les Caisses d'Assurances Maladie, le Conseil Général, la Ligue contre le Cancer, dont le soutien a été sans faille.

L'APODCS devenue ADECA 54 a été agréée comme structure de gestion dans le dépistage des cancers par le Comité Technique Régional du Dépistage des Cancers en Avril 2002.

L'application du nouveau cahier des charges se fera à partir du 1^{er} Octobre 2002. Le mois de septembre sera consacré à l'information des médecins et du grand public sur les nouvelles modalités de ce cahier des charges.

> Ce qui ne change pas :

- les femmes invitées sont dans la tranche d'âges 50 à 74 ans,
- l'envoi des invitations se fait par la structure de gestion,
- l'assurance qualité pour les radiologues est toujours en place et leur matériel doit être soumis, de manière régulière, à un contrôle technique,
- la mammographie comporte deux incidences par sein : face et oblique.

> Ce qui change :

- les radiologues doivent obligatoirement faire un examen clinique lors de l'examen mammographique,
- en cas de test positif, le radiologue enclenche immédiatement le bilan diagnostique, mais ne pourra pas faire plus de 10 % d'examen complémentaires,
- seuls les examens négatifs ou les examens positifs, renégativés par l'examen complémentaire, seront envoyés à l'ADECA 54 pour 2^{ème} lecture,

- les bilans sont renvoyés directement aux patientes,
- les femmes doivent recevoir leurs résultats dans les 15 jours qui suivent l'examen,
- chaque radiologue signe une convention individuelle avec les caisses d'assurances maladie. Ils s'engagent à faire 500 mammographies par an,
- les radiologues experts de 2^{ème} lecture doivent s'engager à lire au minimum 2 000 mammographies par an,
- la grille de lecture est basée sur la classification en 5 catégories de l'American College of Radiology, ACR, adaptée par l'ANAES :

ACR 1 : mammographie normale,

ACR 2 : anomalie bénigne,

ACR 3 : anomalie probablement bénigne,

ACR 4 : anomalie indéterminée ou suspecte,

ACR 5 : anomalie évocatrice de cancer.

Les changements apportés par les arrêtés du 24 et du 27 septembre 2001, dans le dépistage du cancer du sein, sont donc très importants, et les contraintes, que ce soit pour les radiologues ou pour la structure de gestion, nettement plus lourdes qu'auparavant.

L'APODCS a toujours pu se féliciter de l'excellente coopération des médecins et notamment des radiologues, et, l'ADECA 54 entend bien garder l'excellence de ces relations, afin que le dépistage puisse profiter à un maximum de femmes.

A.D.E.C.A. 54

Président : Dr F. GAUCHER - Médecin coordinateur : Dr C. MOREL
2, rue du Doyen Jacques Parisot - Centre de Médecine Préventive
54 501 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY - tél. 03.83.44.87.53

Dr Francine GAUCHER

Numéro 4 - octobre 2002